

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2019

---

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CD415

présenté par  
Mme Couillard, rapporteure

-----

### ARTICLE 10

À l'alinéa 6, après la seconde occurrence du mot :

« règlement »,

insérer le mot :

« délégué ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.